



DEMANDE DE MANIFESTATION **NON CULTUELLE**

Le responsable, l'organisateur (nom, identifiant SIRET ou SIREN) :

- Commune de : _____
- Ville de : _____
- Association : _____
- Autres : _____

Représentée par :

(Nom, prénom, qualité) : _____
Adresse : _____
Code postal : _____
Commune : _____
Téléphone fixe : _____
Portable : _____
Courriel : _____

Demande l'autorisation d'organiser une manifestation
dans l'église de _____
ou la chapelle de _____

Auprès de Monsieur le Curé, affectataire du lieu :

Père Sébastien MOINE, Curé du Doyenné des Plateaux du Doubs
Adresse : Presbytère - 3 Rue de l'Eglise – 25800 VALDAHON
Téléphone fixe : 03 81 56 21 40 (Accueil : du Mardi au Samedi de 9h30 à 11h30)
Courriels : paroisse.plateau.valdahon@diocese-besancon.fr /
secretariat-plateaux.doubs@diocese-besancon.fr

Date de la manifestation.....

Heure et durée de la manifestation.....

Nature de la manifestation.....

Programme du contenu de la manifestation, œuvres & auteurs à joindre en 2 ex
obligatoirement à cette demande, (textes, nombre d'exécutant, projet d'affiche, utilisation de
l'orgue, etc.).

Temps d'occupation des lieux avant la manifestation :

a) mise en place éventuelle des installations

b) répétitions, dates, heures et durée

.....

.....

.....

Conditions d'entrée : libre.....

Payante

Tarifs jeunes

Tarifs adultes.....

Tarifs seniors.....

Au bénéfice de

L'organisateur est couvert par l'assurance responsabilité civile « biens confiés », auprès de la compagnie.....

Dont le siège est à

Demande à déposer **2 mois** avant la date de la manifestation, accompagnée :

- d'un chèque de caution de 250 euros à l'ordre du Doyenné des Plateaux du Doubs ;
- d'une participation pour les frais de gestion d'au moins 30 euros (si entrée payante) ;
- et de l'attestation d'assurance responsabilité civile.

Fait à

Le.....

Tampon et signature

AUTORISATION PONCTUELLE OU REFUS DE L'AFFECTATAIRE*

Monsieur le curé du Doyenné des Plateaux du Doubs, Sébastien MOINE, affectataire du lieu, autorise ou refuse* la demande reçue le.....

De.....

Représentée par.....

En qualité de

Selon les éventuelles conditions particulières jointes.

La convention jointe, soumise à l'organisateur, devra être signée au plus tard un mois après la date de l'autorisation ou l'accord donné sous peine de forclusion.

Fait à

Le.....

Le Prêtre affectataire,
Sébastien MOINE

*Rayer les mentions inutiles